

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

## Séance du Mercredi 12 Décembre 2007

Date de la convocation 04 Décembre 2007	Heure de la séance 18 heures		Lieu de la séance Salle des Fêtes à BRIGNAC
Présents :		Procurations :	
Présents:  M. Bernard SOTO, Président de la séance M. Jean Noël SATGER, Mme Françoise REVERTE, Aspiran M. Jean Pierre CAUCANAS, M. Philippe SALVADOR, Brignac M. Francis GAIRAUD, Cabrières M. Claude REVEL, Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN, Mme Maryse FLORENTIN, M. Jacques BORE, M. Xavier GARCIA, Canet M. Jean Claude LACROIX, Mme Berthe BARRE, Ceyras M. Alain CAZORLA, M. Gilbert GARROFE, M. Henri SOBELLA, M. Bernard FABREGUETTES, M. René GALTIER, Mme Sylvie GOMIS, M. Didier BOUDET, Mme Michèle BONNAL, Clermont l'Hérault M. Olivier BRUN, Mme Christiane MIRET, Fontès M. André RUAS, Lieuran Cabrières M. Daniel VIALA, M. Pierre OLLIER, Mérifons M. Guilhem DARDE, Mme Noëlle GROS, Octon M. Robert ARNOU, M. Jean Jacques LEBREAU, M. Abel AUBERT, M. Claude GIL, Paulhan M Christian BILHAC, M. Jacques MONTAGNE, M. Joël AZAM, Péret Mme Chantal FONT, M Jean COSTES, Salasc M. Bernard FOULQUIER, USCLAS D'HERAULT M. Gérald VALENTINI, M. Francis CAIHOL, Valmascle Mme Nicole ALESSANDRI, Villeneuvette		M. G M. Al Mme M. R M. Fr M. Je	ain MATHIEU à M. Francis GAIRAUD érard SAEZ à Mme Sylvie GOMIS ain BASCOUL à M. René GALTIER Colette TOUILLER à M. Alain CAZORLA obert BAISSE à M. Olivier BRUN rançois LIEB à M. Daniel VIALA ean Luc BIROUSTE à M. Bernard SOTO ernard KHON à Mme Nicole ALESSANDRI

Objet : Créances irrécouvrables sur le budget annexe Zone d'aménagement de la Lergue - Acceptation d'œuvres en compensation de loyers impayés de l'association FARA-FI

Monsieur BILHAC rappelle aux membres du conseil communautaire que deux titres de recettes ont été adressés en 2001, à l'Association FARA-FI, locataire sur le site de la Planque, pour règlement des loyers 2000 et 2001.

Titre de recettes sur le budget 2001:

Loyer 2000 : titre 3, compte 752/311, pour un montant de 17 143.49 F soit 2 613.50 € Loyer 2001 : titre 4, compte 752/311, pour un montant de 18 259.33 F doit 2 783.61 €

Il précise que les loyers n'ont jamais été honorés, du fait des difficultés financières rencontrées par cette association depuis l'année 2001.

En conséquence, Monsieur BILHAC propose aux membres du conseil communautaire de déclarer ces créances irrécouvrables, leur débit étant prévu dans la décision modification n°2 du budget 2007 de la Zone d'activités de la Lergue, et d'accepter en compensation trois œuvres réalisées par les artistes de cette association, d'une valeur totale de 5397,11 euros.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire oui l'exposé de Monsieur BILHAC, et après en avoir délibéré,

## A L'UNANIMITE,

**DECLARE** les créances telles que mentionnées ci-dessus, irrécouvrables.

**ACCEPTE** en compensation trois œuvres réalisées par les artistes de l'Association FARA-FI, d'une valeur totale de 5397,11 euros

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme.

Le Président de la Communauté De Communes du Clermontais

Bernard SOTO

Reçu au contrôle de légalité le : 26 décembre 2007